

Délibérations du conseil

Séance du Vendredi 18 Mai 2017

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DANO Jean à M. GRANVALET Gérard, Mme LE GUILLY Stéphanie à M. BIHOUE Jacques

Excusé(s) : Mme LE BRETON Nadine, M. JEHANNO Philippe

BATIMENTS COMMUNAUX : Réfection tribunes - peinture et ouvertures - Demande de subvention

Divers travaux de gros entretien devenus urgents s'imposent aux tribunes du terrain de sports, notamment pour la peinture, les ouvertures et la toiture. Vu les devis présentés pour cette rénovation estimée à 22 825 HT€. Le conseil Municipal sollicite du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

VOIRIE COMMUNALE 2017 - Programme Départemental pour Investissement sur la voirie Communale et rurale

Dans le cadre du programme d'aide aux Communes pour l'investissement sur la voirie communale, il y a lieu de se prononcer afin de définir les travaux de voirie prioritaires - année 2017, sachant que pour notre Commune, les caractéristiques de participation départementale sont les suivantes :

- montant plafond de la dépense subventionnable 52 500 € H.T.
- taux de subvention..... 30%
- montant de la subvention..... 15 750 €

Vu le devis estimatif pour ce type de réfections qui comprend le déblaiement d'accotements, l'engravure le balayage de chaussé la couche d'accrochage, l'enrobés 0/10 et le calage accotement et qui fait apparaître un montant d'environ 76 970€ pour un minimum à entretenir 5 800 mètres linéaires. Considérant l'urgence de réaliser ces travaux qui représenteront une lourde charge financière pour la Commune, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable pour l'inscription des voies communales au programme de voirie 2017
- donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives au marché à venir,
- sollicite la subvention sus-indiquée auprès du Conseil Général du Morbihan,
- s'engage à financer la participation revenant à notre Collectivité en contractant un prêt

AMENAGEMENT DE PARKINGS - Demande d'une aide au titre du produit des amendes de police.

L'assemblée a validé le projet d'aménagement de différents parkings sur la commune, pour pallier à l'insuffisance de stationnement, à savoir :

- devant le bâtiment accueillant la nouvelle Maison Médicale,
- En haut du cimetière où une nouvelle entrée a été réalisée,
- devant le nouveau local de vidange destiné au Camping-caristes.

Dans le cadre de travaux d'aménagement de parkings, la Commune peut bénéficier d'une attribution du produit des amendes de polices. Le Conseil Municipal sollicite une aide du conseil général dans le cadre des "amendes de police "et donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.